

**HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe, située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de la mairesse suppléante Charlotte Cormier,

**SONT PRÉSENTS**

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

**EST ABSENT**

Pierre Cormier	maire
----------------	-------

**SONT AUSSI PRÉSENTES**

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

---

La mairesse suppléante ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

---

**RÉSOLUTION N° 9945-19  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire la modification suivante :

**Retrait :**

6.3 Tourisme Côte-Nord Duplessis : représentant.

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par le conseiller Charles Arsenault et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification ci-haut mentionnée, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

---

**RÉSOLUTION N° 9946-19**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenue le 4 février 2019, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

---

**RÉSOLUTION N° 9947-19**  
**LISTE DES COMPTES À PAYER AU 29 MARS 2019 : APPROBATION**

---

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 134 505,15 \$ en date du 29 mars 2019.

---

**RÉSOLUTION N° 9948-19**  
**AIDE FINANCIÈRE - TRANSPORT ADAPTÉ : DEMANDE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au Programme d'aide gouvernementale du transport adapté aux personnes handicapées « Volet souple »;

CONSIDÉRANT QU'un montant a déjà été prévu au budget municipal, afin de contribuer à ce programme;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que la Municipalité demande l'aide financière prévue au Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées « Volet souple » pour l'année 2018, selon les modalités d'application du ministère des Transports du Québec.

---

**RÉSOLUTION N° 9949-19  
RÈGLEMENT N° 338 « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DES  
POUVOIRS ET DES OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL » : ADOPTION  
DU RÈGLEMENT**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mars 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que le règlement n° 338 « Règlement concernant l'élargissement des pouvoirs et des obligations du directeur général », soit et par la présente, est adopté par le Conseil municipal.

---

À 19 h 37, arrivé de la conseillère Marie-Ève Thériault

---

**RÉSOLUTION N° 9950-19  
BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 : DÉPÔT**

---

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers  
et unanimement résolu

Que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, soit et par la présente, est déposé au Conseil municipal.

---

**CORRESPONDANCE**

La mairesse suppléante fait état de la correspondance suivante :

**Madame Marilène Gill, députée de Manicouagan**, le 18 mars 2019 copie d'une correspondance adressée au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, l'Honorable François-Philippe Champagne concernant la réinterprétation des critères d'admissibilités au Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse suppléante répond aux questions des contribuables.

---

## **RÉSOLUTION N° 9951-19 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 49.

---

---

**Charlotte Cormier, mairesse suppléante**

---

**Meggie Richard, directrice générale**